



Paris, le 10 décembre 2015

Madame Ségolène ROYAL

Ministre de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie

Madame Sylvia PINEL

Ministre du logement,
de l'égalité des territoires et de la ruralité

Ref : JH/GC/15338

Objet : exclusion du RIFSEEP

Mesdames les Ministres,

Vous avez demandé, le 28 août dernier à Mme. la Ministre de la décentralisation et de la fonction publique, que soient exclus du RIFSEEP les corps techniques éligibles :

- à l'indemnité spécifique de service (ISS),
- à la prime technique de l'entretien, des travaux et de l'exploitation (PTETE),
- aux régimes particuliers à la DGAC et Météo-France.

Lors du Comité technique ministériel du 3 décembre dernier, le Secrétaire général de vos ministères nous a informés de la réponse par laquelle Mme la Ministre de la Fonction publique vous invitait à renoncer à ces demandes d'exclusions.

Nous demeurons totalement opposés à ce nouveau dispositif pour lequel le gouvernement est déjà passé en force pour les corps qui relevaient jusqu'à présent de la PFR ou de dispositif similaire.

Ceux dont vous aviez reconnu la légitimité de les exclure du RIFSEEP seront particulièrement attentifs à la volonté que vous opposerez à la demande de Mme la Ministre de la fonction publique pour soutenir cette revendication dont vous avez clairement exprimé que vous la partagiez avec eux.

Nous considérons, forts de vos avis, que vos autorités ministérielles doivent être respectées par tous, notamment par un autre ministre de ce gouvernement et les corps concernés ne peuvent d'aucune manière être impactés par le RIFSEEP dans le déroulement de leurs parcours professionnels et dans leur pratique de la mobilité géographique et fonctionnelle, ni dans leurs rémunérations globales .

Dans l'attente que vous obteniez la convocation d'une nouvelle RIME à cette fin, nous restons bien évidemment à votre disposition ainsi que de vos collaborateurs.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Ministres, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire général

Jean Hédou